RCS : EVREUX
Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00374
Numéro SIREN : 819 465 964
Nom ou dénomination : ABONDANCE FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2023 sous le numéro de dépôt 1912

N° de Dossier : 6ABONFO

En Euro

IMK

AUDITEURS ASSOCIES - IOBS 12 rue Paul Chatrousse 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

ABONDANCE FORMATION

18 Impasse des Tulipes

27400 INCARVILLE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

2033

Réel simplifié BIC

F. 23011325

30 MAI 2023

2023/1312

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2022

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
N° Siret	**81946596400024**			

Copyright Groupe ISA 2022 ISACOMPTA

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2022
cerfa
N° 11084* 23
Formulaire obligatoire (art 223 du Code general des impots)

Exercice ouvert le	01/01/21	et clos le	31/12/21	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritine), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABONDANCE FORMATION 18 Impasse des Tulipes 27400 INCARVILLE	
SIRET 8 1 9 4 6 5 9 6 4 0 0 0 2 4	Mél : aaguyane@auditeurs-associes.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Formation continue d'adultes — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal : 103 753 — Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 38 120 — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % — PV à long terme imposables à 19 % — PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % — PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0 A* ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ — Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* ☐ — Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies* ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* ☐ — Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A ☐ — Autres dispositifs ☐

Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaires n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / Adresse — N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / Adresse — N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
AUDITEURS ASSOCIES - IOBS 12 rue Paul Chatrousse 92200 NEUILLY-SUR-SEINE *Tél :* 0140889940	*Tél :*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 21/12/22 Lieu : INCARVILLE
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT CALIXTE ONDJANI
	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ *prestataire :*	

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2022

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2022 ISACOMPTA

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N°15948*04

Désignation de l'entreprise	ABONDANCE FORMATION		Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	18 Impasse des Tulipes	27400 INCARVILLE	
SIRET	8 1 9 4 6 5 9 6 4 0 0 0 2 4		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent * 12	

ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2021 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028 35 178	030 2 626	32 552
	Immobilisations financières* (1)		040 4 860	042	4 860
	Total I (5)		044 40 038	048 2 626	37 412
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064 15 495	066	15 495
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068 44 076	070	44 076
		Autres* (3)	072 9 568	074	9 568
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084 92 903	086	92 903
	Charges constatées d'avance*		092 145	094	145
	Total II		096 162 187	098	162 187
	Total général (I + II)		110 202 226	112 2 626	199 600

PASSIF			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants 131)	132	
	Report à nouveau	134	16 681
	Résultat de l'exercice	136	108 660
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	126 342
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	29 995
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : . . 169 457)	172	43 263
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	73 258
	Total général (I + II + III)	180	199 600

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABONDANCE FORMATION — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2021

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		services *		217	218	400 993
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	12 667
	Autres produits				230	43
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	413 702
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	2 699
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier .....)				242	221 780
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *			243	244	331
	Rémunérations du personnel*				250	39 721
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	4 081
	Dotations aux amortissements*				254	2 562
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	611
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	271 785
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	141 917
Produits financiers (III)	280			**Charges financières (V)**	294	44
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347	300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348		
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	33 213
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**				310	108 660

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 108 660 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles*						322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						324	33 213
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44. sexies A)*	989			
	ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser *(art. 44 duodecies)*	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG *(44 quaterdecies)*	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	141 873	354
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits — Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	141 873	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code general des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABONDANCE FORMATION — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442 : 15 000	444	446 : 15 000	
	Installations générales agencements., aménagements divers	450	452 : 2 730	454	456 : 2 730	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 5 414	472 : 12 035	474	476 : 17 448	
Immobilisations financières		480 : 2 040	482 : 2 820	484	486 : 4 860	
TOTAL		490 : 7 454	492 : 32 585	494	496 : 40 038	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532 : 480	534	536 : 480
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542 : 114	544	546 : 114
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 : 65	562 : 1 968	564	566 : 2 033
TOTAL		570 : 65	572 : 2 562	574	576 : 2 626

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations		590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABONDANCE FORMATION

Néant ☐*

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	1 150	380	1 150
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	2 863
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

DGFiP N° 2033-E-SD 2022

5 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : ABONDANCE FORMATION — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021 — Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	3
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	400 993
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	400 993

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	43
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	12 667
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	12 709

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	131 457
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	45 307
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	611
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	177 375

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	236 327

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF) Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	236 327

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	160	/ /	
Date de cessation		/ /		/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2033-F-SD 2022

1/1 (1)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 SIREN 819465964

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABONDANCE FORMATION

ADRESSE (voie) 18 Impasse des Tulipes

CODE POSTAL 27400 VILLE INCARVILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR | Nom patronymique ONDJANI | Prénom(s) CALIXTE

Nom marital ONDJANI | % de détention 100,0000 | Nb de parts ou actions 100,00

Naissance : Date 07/10/1972 | N° Département 99 | Commune | Pays Gabon

Adresse : N° 18 | Voie IMPASSE DES TULIPES

Code Postal 27400 | Commune INCARVILLE | Pays France

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

DGFiP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

(7) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

SIREN 819465964

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABONDANCE FORMATION

ADRESSE (voie) 18 Impasse des Tulipes

CODE POSTAL 27400 VILLE INCARVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2022) ISAUMP1A

Désignation de l'entreprise	ABONDANCE FORMATION
Numéro siret	81946596400024

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES (ligne 330)	
TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES (ligne 350)	
TOTAL	

Copyright Groupe ISA 2022 ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise ABONDANCE FORMATION
Numéro de siret 81946596400024

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Montant
FNP AU 31/12/2021	22 526
Total des charges à payer	**22 526**

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise ABONDANCE FORMATION
Numéro de siret 81946596400024

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA AU 31/12/2021			145		
Total des charges constatées d'avance			**145**		

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise ABONDANCE FORMATION
Numéro de siret 81946596400024

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise ABONDANCE FORMATION
Numéro de siret 81946596400024

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	81946596400024	8559A
ABONDANCE FORMATION 18 Impasse des Tulipes 27400 INCARVILLE	**Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)**	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	141 873
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	38 120
k	Dont plus value nette à long terme	
	Total lignes h à k	38 120
l	**BÉNÉFICE SOUMIS AU AU TAUX NORMAL À 26,50 %** **(Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)**	103 753
m	**IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)**	

BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 26,50 %	103 753
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %	38 120

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Copyright Groupe ISA 2022 ISACOMPTA

ABONDANCE FORMATION
Sasu au capital de 1000 euros
Adresse : 6 rue marché aux oeufs (27400) Cayenne
RCS Louviers 819465964

Procès-verbal des décisions de l'associé unique en date seize janvier deux-mille-vingt trois

Le 16 janvier 2023 à 9:30, au siège social de la société,

L'associé unique et président de la société Abondance Formation, à savoir Monsieur Calixte ONDJANI (ci-après l'***"Associé Unique"***) a décidé de prendre les décisions suivantes :

Décision n°1 : Approbation des comptes

L'Associé Unique décide, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de CENT HUIT MILLE ET SIX CENT SOIXAINTE EURO (1108660 €), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Décision n°2 : Affectation du résultat

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à CENT HUIT MILLE ET SIX CENT SOIXAINTE EURO (1108660 €), de la manière suivante :

Dotation aux réserves :

Dotation à la réserve légale : CENT EUROS (100€)

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois dernières années.

Décision n°3 : Conventions réglementées

L'Associé Unique prend acte de l'absence de conventions conclues entre la société et son dirigeant relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce.

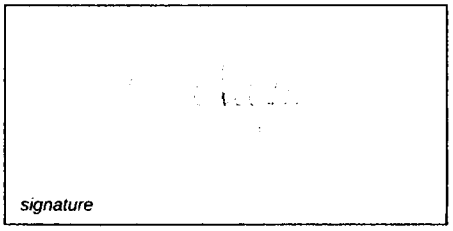
Décision n°4 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

L'Associé Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique.

Associé Unique



signature